



ETUDE SUR L'ACCES DES FEMMES A LA PRATIQUE SPORTIVE 3 leviers – 41 préconisations

LEVIER I : RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE PRATIQUE

- 1-Créer des offres sportives multisports pour les adultes
- 2-Développer des offres « hybrides » autour du sport
- 3-Aménager et adapter l'espace public pour favoriser la pratique des femmes
- 4-Accompagner les femmes suite à un accouchement pour les encourager à pratiquer ou à reprendre une activité physique « rapidement »
- 5-Développer une offre adaptée au milieu de l'entreprise
- 6-Arrêter la pratique sportive évaluée à l'école pour promouvoir une autre vision du sport, sport plaisir en lien avec les nouvelles aspirations des publics (éviter la rupture avec l'activité sportive dès l'école)

LEVIER II : RENDRE L'OFFRE ATTRACTIVE ET ACCESSIBLE

- 7-Favoriser et permettre la pratique sportive en famille
- 8-Inviter les parents à pratiquer en parallèle de leurs enfants
- 9-Développer l'accueil des publics adultes débutant au sein des clubs
- 10-Mettre en place un système de parrainage pour l'initiation à une activité
- 11-Mettre en place un système de prêt matériel
- 12-Offrir la première licence sportive ou proposer un tarif préférentiel à une femme s'inscrivant dans une association
- 13-Développer les offres sportives à la carte sans engagement
- 14-Offrir un soutien ou une solution pour la garde d'enfants durant la pratique
- 15-Créer des systèmes de garde alternée entre parents de différentes familles
- 16-Favoriser la garde des enfants dans les installations municipales sur des créneaux en fin de journée
- 17-Favoriser les créneaux horaires permettant aux enfants et aux parents de pouvoir pratiquer en parallèle
- 18-Développer les lieux multisports pour faciliter la pratique de toute la famille
- 19-Mettre en place un chèque « garde d'enfants »
- 20-Ouvrir les équipements sportifs durant toute la journée et les rendre accessibles au plus grand nombre
- 21-Développer le système « sport truck » pour amener le sport aux pratiquantes
- 22-Proposer des horaires flexibles une fois par semaine dans les entreprises afin de favoriser la pratique sportive
- 23-Développer les horaires adaptés sur le temps de travail (5 jours en 4,5 jours) pour dégager du temps en semaines pour pratiquer
- 24-Inciter les entreprises à prendre en charge une partie des cotisations sportives de leurs salariées (comme pour la participation aux frais de transport)

- 25-Subventionner les actions sport loisir / sport santé mises en place par les associations
- 26-Mettre en place des critères genrés dans l'attribution des subventions aux associations pour tenir compte du développement de la pratique féminine
- 27-Elargir le « coupon sport » à tous les publics afin d'encourager la pratique

LEVIER III : COMMUNIQUER ET VALORISER

- 28-Développer l'accès à l'information et au conseil pour choisir son activité
- 29-Créer (ou faire connaître) une application permettant de trouver une structure où pratiquer
- 30-Développer (ou faire connaître) une plateforme pour susciter des rencontres sportives ou permettre à des personnes ayant les mêmes motivations, les mêmes niveaux et intérêts de pratiquer ensemble
- 31-Organiser des campagnes de sensibilisation sur les bienfaits de l'activité sportive auprès des écoles, des acteurs sociaux, des entreprises,...
- 32-Valoriser l'offre sportive existante auprès des professionnels de santé
- 33-Mettre en relation les personnes souhaitant pratiquer avec un éducateur sportif ou un professionnel de santé
- 34-S'appuyer sur les professionnels de santé pour inciter à la pratique sportive, même de façon douce
- 35-Développer auprès des chefs d'entreprise et des salariés la culture du bien-être au travail grâce au sport
- 36-Développer la médiatisation du sport au féminin
- 37-Mettre en place des quotas de diffusion médiatique du sport féminin
- 38-Rendre accessibles les matchs et entraînements des équipes féminines de haut-niveau
- 39-Rendre obligatoire l'affichage des budgets alloués à la pratique masculine et à la pratique féminine dans la collectivité, et rapporter ces budgets au poids des publics dans la population
- 40-Valoriser les métiers du sport auprès des femmes
- 41-Instaurer une parité statutaire dans les instances dirigeantes associatives

